Communiqué de presse

CONSEIL MUNICIPAL

Rappel
Changement d'horaire du bureau de vote

A compter de la votation du 29 novembre 2026, le Conseil municipal a décidé de supprimer le bureau de vote du vendredi.

Les opérations de vote se font à l'urne le dimanche, dans le hall de l'Ecole primaire de Saint-Imier, au rez-de-chaussée, Rue Agassiz 14, de 10 h 00 à 12 h 00.

Les bureaux de vote du Cerneux-Veusil et des Pontins restent inchangés et fonctionnent le dimanche de 10 h 00 à 11 h 30.

Le vote par correspondance reste inchangé, soit jusqu'au dimanche 8 h 00, à déposer dans la boîte aux lettres extérieure de l'administration communale, Rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Passé ce délai les électeurs sont invités à se rendre aux bureaux de vote.

Mensuration officielle du territoire rural

La Municipalité de Saint-Imier en collaboration avec l'office cantonal de l'information géographique (OIG) ont lancé début novembre 2026 la campagne de relevé de la mensuration officielle du territoire rural. Après un appel d'offre en bonne et due forme, la Municipalité a mandaté à cet effet l'entreprise bbp geomatik ag pour mener à bien cette tâche exigeante.

Certaines parties de la mensuration officielle de la commune de Saint-Imier datent encore du XIXe siècle et ne sont reconnues par la Confédération qu'à titre provisoire. Par le biais de premiers relevés, des secteurs délimités (lots) sont mesurés à nouveau et reconnus définitivement.

La commune de Saint-Imier a décidé de mettre à jour, avec le premier relevé du lot 5, la mensuration officielle du dernier secteur restant. Le périmètre des travaux peut être consulté sur :

www.geozen.ch/Releve_mensuration_officielle_Saint-Imier_lot_5

Tous les points limites seront recherchés et mesurés à nouveau, et actualisés dans le jeu de données de la mensuration officielle. Il est indispensable que l'entreprise mandatée puisse accéder à plusieurs reprises aux biens-fonds; elle s'efforcera de ménager les cultures et les jardins et de ne causer aucun dommage. Les propriétaires fonciers concernés sont priés de dégager, dans la mesure du possible, les signes de démarcation recouverts.

Les frais de la mensuration sont pris en charge par la Confédération, le canton et la commune.

La mise à l'enquête publique des plans du registre foncier mis à jour est prévue pour mi-2028.

Toutes les questions au sujet de la mensuration officielle du territoire rural peuvent être adressées directement à bbp geomatik a (Könizstrasse 161, 3097 Liebefeld, tél. 031 970 30 55) qui se tient à votre disposition pour vous fournir des conseils techniques et les précisions attendues.

Il n'est jamais trop tard pour féliciter
Prix de la culture 2026 du canton de Berne attribué au CCL

Les autorités imériennes présentent leurs félicitations au Centre de culture et de loisirs de Saint-Imier (CCL) pour le Prix de la culture du canton de Berne reçu le 12 octobre dernier à Berthoud.

Créé au début des années 1970 le CCL n'a pas chômé une seconde afin de présenter aux imériennes et aux imériens, ainsi qu'à toute notre population, des événements haut en couleur.

Ce prix salue plus d'un demi-siècle d'activité et d'engagement. Le CCL fait de la culture un élément clef de la vie sociale dans le Jura bernois, et pas que.

Les autorités souhaitent longue vie au Centre de culture et de loisirs.

Saint-Imier, le 17 novembre 2026